

FICHE DE POSTE – RADIO DRAGON

CHARGÉ·E DE DEVELOPPEMENT

COMPÉTENCES ET QUALITÉS RECHERCHÉES

L'objectif principal de notre association est que cette radio soit portée pour et par ses habitant·es, d'une façon vivante, pluraliste, foisonnante. Même si l'association compte de nombreux bénévoles très impliqués, nous manquons toujours de forces vives... Cependant, nous pensons que réserver certaines compétences techniques et certaines responsabilités de gestion à des personnes en position salariée générerait une démobilité des bénévoles plutôt qu'un soutien à la dynamique. C'est pourquoi nous ne cherchons PAS de profils « classiques » d'animat·rices ou technicien·nes radio, ni même de gestionnaires associatif, mais bien des personnes à même de favoriser l'implication et l'autonomie des bénévoles et de continuer à construire une culture d'autogestion au sein de la radio.

- Connaissance du milieu associatif et de son fonctionnement.
- Compétences organisationnelles (sens pratique, rigueur, méthodologie, vision d'ensemble, capacité de coordination et de travail en équipe).
- Compétences relationnelles, pour aller à la rencontre des habitant·es et du territoire, pour impulser et soutenir les dynamiques bénévoles et collectives.
- Connaissances et curiosité pour le territoire local, les enjeux locaux et les acteurs locaux.
- Compétences pédagogiques (pas forcément de compétences techniques très poussées mais l'envie de se former, le goût de la transmission, la capacité à s'adapter à des publics différents, la capacité à animer des ateliers collectifs, la capacité à aller chercher les informations et les techniques nécessaires).
- Compétences techniques de base (utiliser un ordinateur et des logiciels de bureautique, utiliser internet) et grande motivation pour se former plus : les compétences techniques radio sont bienvenues mais pas exigées et se perfectionneront en cours d'exercice (formation).
- Curiosité pour le monde de la radio. Nous privilégierons des personnes déjà impliquées dans la dynamique bénévole de Radio Dragon et/ou installées durablement sur le territoire.

MISSIONS

L'ensemble de ces missions sont à partager entre les trois salarié·es.

- Assurer une présence pour l'accueil des personnes bénévoles et curieuses de passage :
 - Au studio de Mens, du mardi au vendredi de 14h à 18h.
 - Au studio du Château Beaumont (La Mure), le mardi de 14h à 18h – actuellement un fois par mois ; et peut-être à terme un fois par semaine.
- Préparer et animer deux temps d'antenne en direct sur l'actualité du territoire et de la Radio :
 - Le jeudi dans l'émission « Au cœur du dragon » de 18h à 20h (à Mens) – toutes les semaines.
 - Le mardi dans l'émission de « La Byse de Matheysine » de 18h à 20h (à la Mure) – actuellement un fois par mois ; et peut-être à terme un fois par semaine.
- Soutenir le développement d'une culture d'autogestion dans l'association par l'explicitation des rôles de référent·es (partage des responsabilités) et le développement d'outils de facilitation :
 - Œuvrer au recrutement des bénévoles pour produire des émissions mais aussi s'impliquer dans les commissions.

- Rédiger des fiches de transmission et autres outils pédagogiques sur les activités réalisées et encourager les bénévoles à faire de même.
- Développer des outils pédagogiques pour faciliter la tenue d'ateliers collectifs et l'animation de groupes.
- Aider à l'autonomie des bénévoles, notamment sur toutes les tâches de gestion et de développement de l'association, en les aidant à structurer ces activités et à en assurer la continuité.
- Transmettre aux commissions concernées toutes les sollicitations extérieures qui leur parviennent au studio.
- Accompagner techniquement les porteurs d'émission et organiser l'accès au matériel technique de la radio.
- Participer au développement de l'activité radiophonique sur le territoire de la zone d'écoute :
 - Intervenir dans différents village par des activités d'animation radio, de formation et de visibilité
 - Aider à la mise en place d'un nouveau studio à La Mure.
 - Participer à la mise en valeurs des activités locales par le biais de la radio.
 - Participer à valoriser l'activité radiophonique sur le territoire.
 - Assurer la continuité de certaines interventions pédagogiques en extérieur.
- Participer au même titre que tous les membres de la radio au ménage et à l'entretien des locaux.

CONTRAINTES HORAIRES ET GÉOGRAPHIQUES IMPORTANTES

- Un enjeu important est de réussir avec 3 salarié·es, à assurer l'ensemble des permanences d'accueil de public ainsi que les deux émissions de libre antenne du mardi et du jeudi soir. Nous cherchons donc des personnes en priorité disponibles les mardi et jeudi de 14h à 20h et les mercredi et vendredi de 14h à 18h.
- Pour une meilleure coordination de l'équipe salariée, nous souhaitons au minimum une après-midi par semaine, probablement le mercredi ou le jeudi, où les trois salarié·es seront ensemble au studio de Mens, pour s'organiser, se répartir du travail ou des temps de présence.
- Les deux lieux de travail principaux seront à Mens et à La Mure, mais aussi dans d'autres villages du territoire pour des actions d'animation, formation et visibilité ponctuelles. Nous privilégierons donc des personnes domiciliées à proximité. Un permis de conduire ainsi qu'un véhicule personnel sont requis pour circuler entre ces différents lieux ; Radio Dragon assure un défraiement au kilomètre pour les déplacements entre les différents sites d'intervention des salarié·es.
- Le développement de la dynamique bénévole autour du studio matheysin est une priorité importante de la radio. L'implantation en Beaumont, Valbonnais et Matheysine, ainsi que la connaissance de ces territoires sera donc très appréciée.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

- Les actions associant salarié·es et bénévoles se coordonnent dans le cadre des réunions des commissions suivantes :
 - La commission programmation sur l'accompagnement de porteur·euses d'émissions.
 - La commission technique sur l'accompagnement technique et matériel.
 - La commission formation sur les interventions pédagogiques en interne et externe.
 - La commission employeur.

- Sauf demande spécifique, la présence des salarié·es est libre (et donc non systématique) lors des réunions dans les instances de décision, soit l'AG annuelle et l'inter-commission (CA) tous les 1 à 2 mois.
- La présence de la salariée n'est pas requise, sauf demande spécifique dans les réunions de :
 - La commission communication.
 - La commission administration.
 - La commission musicale.
 - La commission local.
- Et bien sûr, tout temps de présence en réunion est incluse dans le temps de travail des salarié·es

COMPLEMENTARITÉ DES POSTES SALARIÉS

L'ensemble des embauches se font sur cette même fiche de poste, l'idée étant de privilégier le travail à plusieurs, la polyvalence et l'interchangeabilité des salarié·es (plutôt qu'une division et une spécialisation des tâches).

Les salarié·es pourront ainsi se relayer, se soutenir, travailler en binôme et surtout éviter de se rendre indispensables sur quelque tâche que ce soit. Iels pourront bien sûr se compléter sur la base de leurs compétences et préférences respectives mais sans mission exclusive. Une présence géographique dominante (en Trièves ou en Matheysine) pourra aussi se mettre en place, mais une circulation entre tous les sites sera également nécessaire.

Une bonne entente et une capacité à fonctionner ensemble entre salarié·es est donc nécessaire. C'est pourquoi une grande attention sera portée à la « compatibilité relationnelle » entre les candidat·es retenu·es. N'hésitez pas à vous présenter en binôme si vous en voyez la possibilité.

ATTENTION DE L'EMPLOYEUR AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

Dans le secteur associatif, nous savons qu'il y a facilement un flou entre l'implication bénévole et salariée et que les responsabilités de l'employeur sont souvent rendues ambiguës par la culture de l'engagement. Nous pensons donc utile de porter attention à ne pas charger les salarié·es de trop de tâches et à assumer les responsabilités liées au statut d'employeur, tout en restant aussi vigilant·es et méfiant·es que possible envers les rapports de pouvoir que cela implique.

Ces réflexions sont issues d'un long processus de discussions qui ont eu lieu au sein de Radio Dragon, pour nous aider à cadrer ensemble les conditions de ces embauches dans l'intérêt conjoint des salarié·es, de la dynamique bénévole et du projet radio sur le long terme.

Nous tenons donc à rappeler l'état d'esprit dans lequel nous concevons ces embauches et ce que l'employeur se doit de faire :

- Respecter le droit du travail et la convention collective de la radiodiffusion.
- Transmettre aux salarié·es les décisions prises au CA, notamment par le biais de la commission employeur.
- Encourager les salarié·es à se mettre en lien avec des syndicats de salarié·es du secteur associatif (en plus des syndicats radios).
- Encourager les salarié·es à profiter de leurs droits à la formation, et les soutenir au-delà de ces droits dans leurs projets de formation professionnelle.
- Inciter des personnes bénévoles qui ne sont pas au CA de la radio, à participer au suivi des salarié·es (écoute de ce qui ne va pas, des envies, des besoins, des contraintes), afin de faire remonter à la commission employeur et/ou au CA les difficultés mais aussi de défendre la position des salarié·es.
- Par tous ces biais, porter attention aux difficultés que les salarié·es rencontrent du fait des tâches qui leur sont assignées (ex : tâches qui deviendraient trop ingrates, inintéressantes, plus assez diversifiées) ainsi qu'aux difficultés relationnelles (avec les bénévoles, avec le CA ou avec les autres salarié·es).

CONTACT

radiodragon@poivron.org

Commission employeur : Marc KONINCKX 07 82 93 06 80